

# **Document d'Informations Clés**

Ref. interne: EI6533ARL

URL: http://kid.bnpparibas.com/EI6533ARL-58C2D-FR.pdf

### **Objectif**

Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.

#### **Produit**

# SL - PHOENIX MEMOIRE MENSUEL FAST WO DECREMENT DECEMBRE 2022

ISIN	XS2445939502
Initiateur	BNP Paribas S.A www.bnpparibas.com Tel. +33 (0)1 57 08 22 00 pour plus d'informations
Émetteur	BNP Paribas Issuance B.V.
Garant	BNP Paribas S.A.

Cotation	Luxembourg Stock Exchange
Offre au public	Non
Autorité compétente	Autorité des marchés financiers (AMF)
Date de production du document	7 octobre 2023 02:00:31 CET

Vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et peut être difficile à comprendre.

### En quoi consiste ce produit?

#### Type

Ce produit est un EMTN, un titre de créance négociable.

#### Objectifs

e produit est indexé sur la performance d'actions sous-jacentes (ci-après dénommées individuellement un Sous-jacent). Ce produit sera remboursé à la Date de remboursement, à moins qu'il ne soit remboursé de manière anticipée conformément aux dispositions relatives au Remboursement anticipé automatique ci-après. Le produit pourra également verser un coupon en vertu de conditions prédéfinies, conformément aux dispositions relatives au Coupon ci-après.

À moins que le produit n'ait été remboursé de manière anticipée, les dispositions suivantes s'appliqueront.

À la Date de remboursement, vous recevrez, par EMTN, en plus du versement éventuel d'un coupon final :

- Si aucun Franchissement de Barrière n'est survenu : un montant équivalent à la Valeur nominale
- 2. Si un Franchissement de Barrière est survenu : un montant équivalent à la Valeur nominale, diminué de la Performance du Sous-jacent ayant la plus mauvaise performance. Vous subirez donc une perte partielle ou totale de la Valeur nominale.

<u>Coupon</u>: Le paiement d'un coupon conditionnel est exigible au Taux du coupon conditionnel applicable à chaque fois que la condition suivante (Condition relative au coupon) est satisfaite : si, à une Date d'évaluation du coupon, le cours de clôture de chaque sous-jacent est supérieur(e) ou égal(e) à la Barrière de coupon conditionnel concernée. Sinon, le coupon est manqué mais pas perdu définitivement. Tous les coupons manqués s'accumuleront et deviendront exigibles seulement si la condition relative au coupon est satisfaite par la suite.

Remboursement anticipé automatique : Si, à une Date d'évaluation de remboursement anticipé automatique, le cours de clôture de chaque sous-jacent est supérieur(e) ou égal(e) à la Barrière de remboursement anticipé automatique concernée, le produit sera remboursé à la date correspondante. Vous recevrez, par EMTN un montant équivalent à la Valeur nominale.

#### Avec

- Un Franchissement de Barrière intervient si le Prix ajusté final d'au moins un Sous-jacent est inférieur(e) à la Barrière.
- La Performance ajustée d'un Sous-jacent correspond à la différence entre son Prix ajusté final et son Prix ajusté initial, divisée par son Prix ajusté initial, exprimée en valeur absolue.
- Le Sous-jacent ayant la plus mauvaise performance est le Sous-jacent indiquant le Prix ajusté final le plus faible lorsqu'il est divisé par son Prix ajusté initial.
- Le Prix ajusté initial d'un Sous-jacent correspond au cours de clôture dudit Sous-jacent à la Date de constatation initiale.
- Le Prix ajusté final d'un Sous-jácent correspond au cours de clôture dudit Sous-jácent à la Date de constatation finale.

#### Données sur le produit

Date de constatation initiale	20 décembre 2022
Date d'émission	20 décembre 2022
Date de constatation finale	20 décembre 2032
Date de remboursement (échéance)	27 décembre 2032
Barrière	50% du Prix de référence initial
Date(s) de remboursement anticipé automatique	Voir annexe

Prix d'émission	100%
Devise du produit	EUR
Valeur nominale (par EMTN)	1 000 EUR

Date(s) d'évaluation de remboursement anticipé automatique	Voir annexe
Taux de sortie	Voir annexe

Sous-jacent	Code Bloomberg	ISIN
Bouygues SA	EN FP	FR0000120503
Orange SA	ORA FP	FR0000133308

Les termes du produit prévoient qu'en cas d'évènements exceptionnels : (1) des ajustements peuvent être effectués auprès du produit et/ou (2) l'Emetteur du produit peut rembourser le produit par anticipation. Ces évènements sont précisés dans les termes du produit et sont principalement en lien avec le(s) Sous-Jacent(s), le produit et l'émetteur du produit. Le retour sur investissement (s'il y a) peut être différent des scenarios décris au dessus et notamment moins conséquent que le montant investi.

Tout remboursement décrit dans ce document (y compris les gains potentiels) est calculé sur la base de la Valeur Nominale Courante, hors frais, commissions, prélèvements sociaux et fiscaux éventuels applicables au cadre d'investissement et en l'absence de faillite ou de défaut de paiement de l'Emetteur et du Garant ainsi que en cas de mise en résolution du Garant.

#### Investisseurs de détail visés

Ce produit a été conçu pour les investisseurs de détail qui :

- disposent d'un horizon d'investissement à court terme (moins de trois ans).
- cherchent à investir dans un produit de croissance, éventuellement pour diversifier leur portefeuille.
- sont en mesure de supporter des pertes pouvant atteindre la totalité de la Valeur nominale à échéance et acceptent l'éventualité d'un remboursement anticipé du produit.
- disposent de connaissances suffisantes sur les marchés financiers, leurs fonctionnements et leurs risques, et la classe d'actifs du sous-jacent ou ont été informés de ces éléments par un professionnel.

## Quels sont les risques et qu'est-ce que cela pourrait me rapporter?

### Indicateur de risque



L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit 5 ans. Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour. Vous risquez de ne pas pouvoir vendre facilement votre produit, ou de devoir le vendre à un prix qui influera sensiblement sur le montant que vous percevrez en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risque 1 sur 7, qui est la classe de risque la plus basse.

Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau très faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

Vous recevrez des paiements libellés dans la devise du produit, qui est susceptible de différer de votre devise nationale. Dans ce cas, **prenez bien conscience du risque de change**. Le rendement final que vous obtiendrez dépend du taux de change entre les deux devises. Ledit risque n'est pas pris en compte dans l'indicateur susmentionné.

Ce produit ne prévoyant pas de protection contre les aléas de marché, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement.

Si nous ne sommes pas en mesure de vous verser les sommes dues, vous pouvez perdre l'intégralité de votre investissement.

Pour de plus amples informations sur l'ensemble des risques, veuillez consulter les articles relatifs aux risques dans la documentation juridique.

### Scénarios de performance

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision. Les scénarios présentés représentent des exemples basés sur les résultats du passé et sur certaines hypothèses. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir.



Période de détention recommandée  Jusqu'à ce que le produit soit résilié ou arrive à échéance. Elle peut être différente selon le scér indiquée dans le tableau.		éance. Elle peut être différente selon le scénario e	et est		
Exemple d'investissement		10 000 EUR			
Scénarios			Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à résiliation ou à l'échéance	
Minimum	Il n'existe aucun rendement minin	nal garanti. Vous pourriez	perdre tout ou une partie de	e votre investissement.	
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir aprè	es déduction des coûts	35 EUR	343 EUR	
(le produit est résilié après le 27 décembre 2032)	Rendement annuel moyen		-99,65%	-30,62%	
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir aprè	es déduction des coûts		10 338 EUR	
(le produit est résilié après le 29 décembre 2023)	Rendement moyen			3,38%	
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir aprè	s déduction des coûts		10 338 EUR	
(le produit est résilié après le 29 décembre 2023)	Rendement moyen			3,38%	
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir aprè	s déduction des coûts		10 338 EUR	
(le produit est résilié après le 29 décembre 2023)	Rendement moyen			3,38%	

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influer sur les montants que vous recevrez.

Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Les scénarios favorables, intermédiaire et défavorable représentent des résultats possibles, qui ont été calculés sur la base de simulations utilisant la performance passée des sousiacents sur les 5 dernières années.

Il n'est pas facile de sortir ce produit. Si vous sortez de l'investissement avant la fin de la période de détention recommandée, aucune garantie ne vous est donnée et vous pourriez subir des coûts supplémentaires.

### Que se passe-t-il si créateur du PRIIP n'est pas en mesure d'effectuer les versements?

Si l'Émetteur est en défaut de paiement ou fait faillite, vous pouvez prétendre à un paiement de la part du Garant, en vertu d'une garantie inconditionnelle et irrévocable de tout montant exigible. Si le Garant est en défaut de paiement, fait faillite ou en cas de mise en résolution, vous pourrez subir une perte à hauteur de la totalité du montant investi.

Le produit n'est couvert par aucun système d'indemnisation des investisseurs ou de garantie.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que BNP Paribas, agissant en qualité de Garant, est agréé en tant qu'établissement de crédit en France et est soumis en tant que tel au régime de résolution bancaire introduit par la Directive européenne 2014/59/UE du 15 mai 2014 établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Cette nouvelle réglementation confère, entre autres, aux autorités de résolution, le pouvoir de modifier les principaux termes de la garantie, de réduire, y compris jusqu'à zéro, les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie ou de convertir les montants susceptibles d'être dûs par le Garant au titre de la garantie en titres de capital. Une restructuration peut être imposée par les autorités de résolution afin d'éviter la faillite. L'investisseur est susceptible de ne pas recouvrer, le cas échéant, la totalité ou partie du montant qui est dû par le Garant au titre de la garantie ou l'investisseur peut être susceptible de recevoir, le cas échéant, tout autre instrument financier émis par le Garant (ou toute autre entité) en remplacement du montant qui est dû au titre du produit émis par l'Emetteur. Il est entendu que dans cette hypothèse, le montant percu par l'investisseur pourra être significativement inférieur au montant dû au titre du produit, à échéance.

#### **Que va me coûter cet investissement?**

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de ces coûts sur votre investissement.

#### Coûts au fil du temps

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles:

La durée de ce produit est aléatoire étant donné qu'il peut être résilié à différents moments selon l'évolution du marché. Les montants indiqués ici prennent en considération deux scénarios différents (résiliation anticipée et échéance). Dans le cas où vous choisissez de sortir avant la fin du produit, des coûts de sortie peuvent s'appliquer en plus des montants indiqués ici.

Nous avons supposé:

- 10 000 EUR sont investis
- une performance du produit qui correspond à chaque période de détention présentée.

Investissement de 10 000 EUR		
Scénarios	Si le produit est résilié dès la première date possible 27 octobre 2023	Si le produit arrive à échéance
Coûts totaux	0 EUR	0 EUR
Incidence des coûts annuels(*)	0,5%	0%

<sup>(</sup>¹) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à l'échéance il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 0,36% avant déduction des coûts et de 0,36% après cette déduction.

La première date de résiliation étant dans moins d'un an, le résultat n'est pas annualisé.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

#### Composition des coûts



Coûts ponctuels à l'entrée ou à la	sortie	Si vous sortez après 1 an
Coûts d'entrée	0% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement. Ces coûts sont déjà compris dans le prix que vous payez.	0 EUR
Coûts de sortie	0,5% du montant nominal. Ces coûts s'appliquent uniquement si vous sortez avant l'échéance du produit. Le nombre indiqué suppose que des conditions normales de marché s'appliquent.	50 EUR
Coûts récurrents prélevés chaque	année	
Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation	0% de votre investissement par an.	0 EUR
Coûts de transaction	0%	0 EUR
Coûts accessoires prélevés sous o	certaines conditions	
Commissions liées aux résultats	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	0 EUR

### Combien de temps dois-je le conserver et puis-je retirer de l'argent de façon anticipée?

La période de détention recommandée du produit court jusqu'au 27 octobre 2032, qui correspond à l'échéance du produit. Toutefois, la durée du produit n'est pas connue à l'avance, car il est susceptible d'être remboursé de manière anticipée.

L'objectif du produit est de vous fournir le profil de remboursement décrit dans la rubrique « En quoi consiste ce produit ? » ci-dessus. Cela s'applique uniquement si le produit est conservé jusqu'à son échéance.

Dans des conditions normales de marché, vous pourrez revendre ce produit à un prix qui dépendra des paramètres de marché au moment de la revente, ce qui pourrait engendrer une perte. En cas de revente, une commission de 0,50% sera déduite du prix de marché, cette commission pourrait être augmentée dans des conditions exceptionnelles de marché.

### Comment puis-je formuler une réclamation?

Toute plainte concernant la personne ayant conseillé ou vendu le produit peut lui être directement soumise.

Toute plainte concernant le produit peut être soumise en écrivant à l'adresse suivante : BNP Paribas CLM Regulations - Complaints Management, 10 Harewood Avenue, LONDON NW1 6AA, UK, en envoyant un e-mail à <a href="mailto:cib.priips.complaints@bnpparibas.com">cib.priips.complaints@bnpparibas.com</a>, ou en utilisant le formulaire en ligne disponible sur le site Internet suivant : <a href="mailto:https://kid.bnpparibas.com/cib.">https://kid.bnpparibas.com/cib.</a>

### **Autres informations pertinentes**

Les informations contenues dans le présent Document d'Informations Clés ne constituent pas une recommandation d'achat ou de vente du produit, et ne sauraient vous dispenser de contacter votre banque ou conseiller.

Pour obtenir des informations exhaustives sur le produit, y compris sur les risques encourus, veuillez-vous référer à la documentation juridique du produit, disponible gratuitement auprès de votre conseiller financier.

Ce produit ne peut être ni offert, ni vendu, directement ou indirectement, aux États-Unis d'Amérique ou à des « U.S. persons » L'expression « U.S. person » est définie dans la Réglementation S en vertu de l'U.S. Securities Act of 1993 (Securities Act). L'offre de ce produit n'a pas été enregistrée en vertu du Securities Act.

#### **ANNEXE**

Coupon



Date(s) d'évaluation du coupon	Date(s) de paiement du coupon	Barrière de coupon conditionnel	Taux du coupon conditionnel
20 janvier 2023		70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
	27 janvier 2023		
20 février 2023	27 février 2023	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mars 2023	27 mars 2023	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 avril 2023	27 avril 2023	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 mai 2023	29 mai 2023	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juin 2023	27 juin 2023	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juillet 2023	27 juillet 2023	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 août 2023	28 août 2023	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 septembre 2023	27 septembre 2023	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 octobre 2023	27 octobre 2023	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 novembre 2023	27 novembre 2023	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 décembre 2023	29 décembre 2023	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 janvier 2024	29 janvier 2024	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 février 2024	27 février 2024	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mars 2024	27 mars 2024	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 avril 2024	29 avril 2024	70% du Prix de référence initial	
			0,85% de la Valeur nominale
20 mai 2024	27 mai 2024	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juin 2024	27 juin 2024	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 juillet 2024	29 juillet 2024	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 août 2024	27 août 2024	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 septembre 2024	27 septembre 2024	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 octobre 2024	28 octobre 2024	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 novembre 2024	27 novembre 2024	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 décembre 2024	31 décembre 2024	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 janvier 2025	27 janvier 2025	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 février 2025	27 février 2025	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mars 2025	27 mars 2025	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 avril 2025	29 avril 2025	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mai 2025			
	27 mai 2025	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juin 2025	27 juin 2025	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 juillet 2025	28 juillet 2025	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 août 2025	27 août 2025	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 septembre 2025	29 septembre 2025	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 octobre 2025	27 octobre 2025	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 novembre 2025	27 novembre 2025	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 décembre 2025	31 décembre 2025	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 janvier 2026	27 janvier 2026	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 février 2026	27 février 2026	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mars 2026	27 mars 2026	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 avril 2026	27 avril 2026	70% du Prix de référence initial	0.85% de la Valeur nominale
20 mai 2026	27 mai 2026	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 juin 2026	29 juin 2026	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juillet 2026		70% du Prix de référence initial	
	27 juillet 2026		0,85% de la Valeur nominale
20 août 2026	27 août 2026	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 septembre 2026	28 septembre 2026	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 octobre 2026	27 octobre 2026	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 novembre 2026	27 novembre 2026	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 décembre 2026	29 décembre 2026	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 janvier 2027	27 janvier 2027	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 février 2027	1 mars 2027	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 mars 2027	31 mars 2027	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 avril 2027	27 avril 2027	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mai 2027	27 mai 2027	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 juin 2027	28 juin 2027	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juillet 2027	27 juillet 2027	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 août 2027	27 août 2027	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 septembre 2027	27 septembre 2027	70% du Prix de reference initial	0,85% de la Valeur nominale
			·····
20 octobre 2027	27 octobre 2027	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 novembre 2027	29 novembre 2027	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 décembre 2027	27 décembre 2027	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 janvier 2028	27 janvier 2028	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 février 2028	28 février 2028	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mars 2028	27 mars 2028	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 avril 2028	27 avril 2028	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 mai 2028	29 mai 2028	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juin 2028	27 juin 2028	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juillet 2028	27 juillet 2028	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 août 2028		70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
~~~ -~-	28 août 2028		
20 sentembre 2029	28 août 2028 27 sentembre 2028		
20 septembre 2028	27 septembre 2028	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 septembre 2028 20 octobre 2028 20 novembre 2028			



20 décembre 2028	29 décembre 2028	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 janvier 2029	29 janvier 2029	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 février 2029	27 février 2029	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mars 2029	27 mars 2029	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 avril 2029	27 avril 2029	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 mai 2029	28 mai 2029	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juin 2029	27 juin 2029	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juillet 2029	27 juillet 2029	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 août 2029	27 août 2029	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 septembre 2029	27 septembre 2029	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 octobre 2029	29 octobre 2029	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 novembre 2029	27 novembre 2029	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 décembre 2029	31 décembre 2029	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 janvier 2030	28 janvier 2030	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 février 2030	27 février 2030	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mars 2030	27 mars 2030	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
23 avril 2030	30 avril 2030	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mai 2030	27 mai 2030	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juin 2030	27 juin 2030	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 juillet 2030	29 juillet 2030	70% du Prix de reference initial	0,85% de la Valeur nominale
20 août 2030	29 Juliiet 2030 27 août 2030	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
		70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 septembre 2030 21 octobre 2030	27 septembre 2030	70% du Prix de référence initial	
	28 octobre 2030 27 novembre 2030		0,85% de la Valeur nominale
20 novembre 2030		70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 décembre 2030	31 décembre 2030	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 janvier 2031	27 janvier 2031	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 février 2031	27 février 2031	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mars 2031	27 mars 2031	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 avril 2031	28 avril 2031	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mai 2031	27 mai 2031	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juin 2031	27 juin 2031	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 juillet 2031	28 juillet 2031	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 août 2031	27 août 2031	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 septembre 2031	29 septembre 2031	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 octobre 2031	27 octobre 2031	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 novembre 2031	27 novembre 2031	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 décembre 2031	31 décembre 2031	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 janvier 2032	27 janvier 2032	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 février 2032	27 février 2032	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 mars 2032	31 mars 2032	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 avril 2032	27 avril 2032	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 mai 2032	27 mai 2032	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
21 juin 2032	28 juin 2032	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 juillet 2032	27 juillet 2032	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 août 2032	27 août 2032	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 septembre 2032	27 septembre 2032	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 octobre 2032	27 octobre 2032	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
22 novembre 2032	29 novembre 2032	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale
20 décembre 2032	27 décembre 2032	70% du Prix de référence initial	0,85% de la Valeur nominale

► Remboursement anticipé automatique



Date(s) d'évaluation de remboursement anticipé automatique	Date(s) de remboursement anticipé automatique	Barrière(s) de remboursement anticipé automatique
20 décembre 2023	29 décembre 2023	90% du Prix de référence initial
22 janvier 2024	29 janvier 2024	90% du Prix de référence initial
20 février 2024	27 février 2024	90% du Prix de référence initial
20 mars 2024	27 mars 2024	90% du Prix de référence initial
22 avril 2024	29 avril 2024	90% du Prix de référence initial
20 mai 2024	27 mai 2024	90% du Prix de référence initial
20 juin 2024		90% du Prix de reference initial
	27 juin 2024	
22 juillet 2024	29 juillet 2024	90% du Prix de référence initial
20 août 2024	27 août 2024	90% du Prix de référence initial
20 septembre 2024	27 septembre 2024	90% du Prix de référence initial
21 octobre 2024	28 octobre 2024	90% du Prix de référence initial
20 novembre 2024	27 novembre 2024	90% du Prix de référence initial
20 décembre 2024	31 décembre 2024	85% du Prix de référence initial
20 janvier 2025	27 janvier 2025	85% du Prix de référence initial
20 février 2025	27 février 2025	85% du Prix de référence initial
20 mars 2025	27 mars 2025	85% du Prix de référence initial
22 avril 2025	29 avril 2025	85% du Prix de référence initial
20 mai 2025	27 mai 2025	85% du Prix de référence initial
20 juin 2025		
	27 juin 2025	85% du Prix de référence initial
21 juillet 2025	28 juillet 2025	85% du Prix de référence initial
20 août 2025	27 août 2025	85% du Prix de référence initial
22 septembre 2025	29 septembre 2025	85% du Prix de référence initial
20 octobre 2025	27 octobre 2025	85% du Prix de référence initial
20 novembre 2025	27 novembre 2025	85% du Prix de référence initial
22 décembre 2025	31 décembre 2025	80% du Prix de référence initial
20 janvier 2026	27 janvier 2026	80% du Prix de référence initial
20 février 2026	27 février 2026	80% du Prix de référence initial
20 mars 2026	27 mars 2026	80% du Prix de référence initial
20 avril 2026	27 avril 2026	80% du Prix de référence initial
20 mai 2026	27 mai 2026	80% du Prix de référence initial
22 juin 2026	29 juin 2026	80% du Prix de référence initial
20 juillet 2026	27 juillet 2026	80% du Prix de référence initial
20 août 2026	27 août 2026	80% du Prix de référence initial
21 septembre 2026	28 septembre 2026	80% du Prix de référence initial
20 octobre 2026	27 octobre 2026	80% du Prix de référence initial
20 novembre 2026	27 novembre 2026	80% du Prix de référence initial
21 décembre 2026	29 décembre 2026	75% du Prix de référence initial
20 janvier 2027	27 janvier 2027	75% du Prix de référence initial
22 février 2027	1 mars 2027	75% du Prix de référence initial
22 mars 2027	31 mars 2027	75% du Prix de référence initial
20 avril 2027	27 avril 2027	75% du Prix de référence initial
	27 mai 2027	
20 mai 2027		75% du Prix de référence initial
21 juin 2027	28 juin 2027	75% du Prix de référence initial
20 juillet 2027	27 juillet 2027	75% du Prix de référence initial
20 août 2027	27 août 2027	75% du Prix de référence initial
20 septembre 2027	27 septembre 2027	75% du Prix de référence initial
20 octobre 2027	27 octobre 2027	75% du Prix de référence initial
22 novembre 2027	29 novembre 2027	75% du Prix de référence initial
20 décembre 2027	27 décembre 2027	70% du Prix de référence initial
20 janvier 2028	27 janvier 2028	70% du Prix de référence initial
21 février 2028	28 février 2028	70% du Prix de référence initial
20 mars 2028	27 mars 2028	70% du Prix de référence initial
20 avril 2028	27 avril 2028	70% du Prix de reference initial
22 mai 2028	29 mai 2028	70% du Prix de référence initial
20 juin 2028	27 juin 2028	70% du Prix de référence initial
20 juillet 2028	27 juillet 2028	70% du Prix de référence initial
21 août 2028	28 août 2028	70% du Prix de référence initial
20 septembre 2028	27 septembre 2028	70% du Prix de référence initial
20 octobre 2028	27 octobre 2028	70% du Prix de référence initial
20 novembre 2028	27 novembre 2028	70% du Prix de référence initial
20 décembre 2028	29 décembre 2028	70% du Prix de référence initial
22 janvier 2029	29 janvier 2029	70% du Prix de référence initial
20 février 2029	27 février 2029	70% du Prix de référence initial
20 mars 2029	27 mars 2029	70% du Prix de référence initial
20 avril 2029	27 avril 2029	70% du Prix de référence initial
21 mai 2029	28 mai 2029	70% du Prix de référence initial
20 juin 2029	27 juin 2029	70% du Prix de référence initial
20 juillet 2029	27 juillet 2029	70% du Prix de référence initial
20 août 2029	27 août 2029	70% du Prix de référence initial



22 octobre 2029	29 octobre 2029	70% du Prix de référence initial
20 novembre 2029	27 novembre 2029	70% du Prix de référence initial
20 décembre 2029	31 décembre 2029	70% du Prix de référence initial
21 janvier 2030	28 janvier 2030	70% du Prix de référence initial
20 février 2030	27 février 2030	70% du Prix de référence initial
20 mars 2030	27 mars 2030	70% du Prix de référence initial
23 avril 2030	30 avril 2030	70% du Prix de référence initial
20 mai 2030	27 mai 2030	70% du Prix de référence initial
20 juin 2030	27 juin 2030	70% du Prix de référence initial
22 juillet 2030	29 juillet 2030	70% du Prix de référence initial
20 août 2030	27 août 2030	70% du Prix de référence initial
20 septembre 2030	27 septembre 2030	70% du Prix de référence initial
21 octobre 2030	28 octobre 2030	70% du Prix de référence initial
20 novembre 2030	27 novembre 2030	70% du Prix de référence initial
20 décembre 2030	31 décembre 2030	70% du Prix de référence initial
20 janvier 2031	27 janvier 2031	70% du Prix de référence initial
20 février 2031	27 février 2031	70% du Prix de référence initial
20 mars 2031	27 mars 2031	70% du Prix de référence initial
21 avril 2031	28 avril 2031	70% du Prix de référence initial
20 mai 2031	27 mai 2031	70% du Prix de référence initial
20 juin 2031	27 juin 2031	70% du Prix de référence initial
21 juillet 2031	28 juillet 2031	70% du Prix de référence initial
20 août 2031	27 août 2031	70% du Prix de référence initial
22 septembre 2031	29 septembre 2031	70% du Prix de référence initial
20 octobre 2031	27 octobre 2031	70% du Prix de référence initial
20 novembre 2031	27 novembre 2031	70% du Prix de référence initial
22 décembre 2031	31 décembre 2031	70% du Prix de référence initial
20 janvier 2032	27 janvier 2032	70% du Prix de référence initial
20 février 2032	27 février 2032	70% du Prix de référence initial
22 mars 2032	31 mars 2032	70% du Prix de référence initial
20 avril 2032	27 avril 2032	70% du Prix de référence initial
.0 mai 2032	27 mai 2032	70% du Prix de référence initial
1 juin 2032	28 juin 2032	70% du Prix de référence initial
0 juillet 2032	27 juillet 2032	70% du Prix de référence initial
20 août 2032	27 août 2032	70% du Prix de référence initial
20 septembre 2032	27 septembre 2032	70% du Prix de référence initial
20 octobre 2032	27 octobre 2032	70% du Prix de référence initial
22 novembre 2032	29 novembre 2032	70% du Prix de référence initial

